



Cahier des charges

1. Création / actualisation

Etabli le 04.11.2019

Parⁱ URH-DGMR/pbs

Remplace la version du 27.06.2018

2. Identification du poste

Département	Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH)		
Service	Direction générale de la mobilité et des routes	N° service ⁱ	046
Entité structurelle ⁱ	Infrastructures (IR)	N° de poste	3060
Libellé emploi-type	Chef-fe de projet	N° emploi-type ⁱ	187
Intitulé libre du poste	Chef-fe de projet / spécialiste en projets routiers	Chaîne 362	Niveau 12

3. Missions générales du poste

1. Planifier, organiser et piloter le processus du projet afin d'obtenir un résultat conforme aux objectifs, en respectant les coûts et délais fixés, pour des projets de toute nature (génie civil, ouvrages d'art, administratifs, etc.), en particulier en lien avec les projets d'infrastructures routières
2. Respecter et faire respecter les ordonnances, lois, règlements, directives, normes techniques, procédures, etc.
3. Développer le partenariat et la coordination en privilégiant la transversalité des démarches. Contrôler et/ou organiser le contrôle des prestations fournies par les prestataires de services internes et externes et les entreprises
4. Définir et conduire des stratégies de communication et de participation publique
5. Assumer d'autres responsabilités et activités sur demande de la hiérarchie

4. Catégorie de cadre et conduite hiérarchique

Catégorie de cadreⁱ

Nombre de personnes directement subordonnéesⁱ

5. Suppléance prévue

NON OUI Libellé du/des poste-s Un-e collègue ingénieur-e projet ou un-e chef-fe de projet

6. Missions et activités		
6.1.	Planifier, organiser et piloter le processus du projet afin d'obtenir un résultat conforme aux objectifs, en respectant les coûts et délais fixés, pour des projets de toute nature (génie civil, ouvrages d'art, administratifs, etc.), en particulier en lien avec les projets d'infrastructures routières	40 %
	<p>Démontrer la faisabilité et l'opportunité du projet, le faire introduire dans la démarche de priorisation de la Direction générale. Définir les besoins quantitatifs et qualitatifs en ressources financières et humaines, les faire allouer et les planifier. Proposer, faire valider et mettre en place la structure du projet. Mettre en œuvre les orientations afférentes choisies par la direction</p> <p>Préparer les décisions des organes stratégiques et rédiger les documents de recherche de crédits auprès du département, du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Participer aux séances de commissions parlementaires de défense du projet</p> <p>Établir les cahiers de charges pour les appels d'offres de services et travaux, conformément à la Loi sur les marchés publics</p> <p>Rédiger les courriers, procès verbaux, notes, etc., nécessaires à la bonne gestion du projet et à garantir sa traçabilité. Gérer le projet avec les outils mis à disposition par la DGMR, vérifier en continu l'atteinte des objectifs, le respect des délais et des coûts, ainsi que la consommation des ressources de tous les acteurs</p> <p>Faire et suivre les mises à l'enquête, participer aux négociations des levées d'oppositions. Identifier, évaluer et hiérarchiser les risques. Analyser et proposer les mesures d'adaptation nécessaires en fonction des changements survenus dans le projet</p>	
6.2.	Respecter et faire respecter les ordonnances, lois, règlements, directives, normes techniques, procédures, etc.	20 %
	<p>Mettre en œuvre les orientations choisies par la direction</p> <p>S'assurer du respect des principes et procédures du Système Qualité de la DGMR, ainsi que du développement durable, des lois, directives et normes dans l'élaboration et le déroulement de tous les stades du projet</p> <p>Développer et capitaliser le savoir-faire via la boucle qualité</p>	
6.3.	Développer le partenariat et la coordination en privilégiant la transversalité des démarches. Contrôler et/ou organiser le contrôle des prestations fournies par les prestataires de services internes et externes et les entreprises	15 %
	<p>S'appuyer sur les spécialistes internes (marchés publics, gestion financière, technique, etc.) et externes</p> <p>Remonter à la hiérarchie et gérer les conflits de tous les acteurs du projet</p> <p>Se post former dans tous les domaines de compétence d'un-e ingénieur-e projet et sur les outils nécessaires à la gestion professionnelle d'un projet</p> <p>En qualité de spécialiste de domaine, élaborer les processus et documents de référence des activités de son domaine de spécialisation</p>	
6.4.	Définir et conduire des stratégies de communication et de participation publique	15 %
	<p>Porter le projet et représenter la DGMR dans les groupes de travail et auprès d'instances internes et externes, préparer et mener des présentations nécessaires</p> <p>Informers sa hiérarchie avant toute communication externe</p>	

Capitaliser l'expérience accumulée et mettre à disposition des partenaires internes ou externes son expertise dans son domaine d'activité et de spécialiste

6.5. Assumer d'autres responsabilités et activités sur demande de la hiérarchie

10 %

Assumer des tâches particulières déléguées par le chef d'entité ou le chef de division

Représenter la DGMR et participer à des séances de commissions techniques, de normes SIA - VSS, etc.

Remplacer provisoirement un-e autre ingénieur-e projet

7. Eventuelles responsabilités particulières attribuées à la / au titulaire

8. Profil attendu

8.1. Formation de base / Titre

Diplôme d'ingénieur-e civil-e EPF ou HES, ou formation équivalente, dans un domaine utile à la fonction

Exigé Souhaité

Exigé Souhaité

8.2. Formation complémentaire / Titre

Toute formation complémentaire utile à la fonction

Exigé Souhaité

Exigé Souhaité

8.3. Expérience professionnelle / Domaine ou activités

Expérience dans une branche du génie civil (bureaux techniques, entreprises) pour les prestations de projet et/ou de gestion de travaux

5 ans

Expérience dans la gestion de projet du domaine du génie civil

3 ans

8.4. Connaissances et capacités particulières / Domaine ou activités

Représenter la DGMR et la division IR, transmettre une bonne image du service et de l'ACV en général dans le cadre de ses activités et contacts avec les partenaires internes comme externes.

Exigé Souhaité

Etre titulaire d'un permis de conduire véhicule léger (cat B)

Exigé Souhaité

9. Compétences

Compétences socles ACV (prédéterminées)

01. Sens des responsabilités et éthique du service public

02. Capacité d'adaptation et flexibilité

06. Ecoute et communication

Compétences transversales spécifiques au poste (à sélectionner, issues du modèle de compétences ACV)

- 12. Organisation et gestion de son temps
- 13. Capacités rédactionnelles
- 15. Vision globale et sens de la perspective
- 16. Capacité d'analyse et de synthèse [M]

Compétences métier (rédaction libre, selon le référentiel en vigueur dans le service)

Connaissances des lois, des règlements et des directives dans tous les domaines dans lesquels le/la spécialiste en projets routiers peut être désigné-e chargé-e de missions.
Aisance dans l'utilisation des applications bureautique (Excel, Word, PowerPoint), de planification et de gestion financière.

Compétences managériales (cocher la case si conduite) ⁱ

10. Astreintes particulières (travail de nuit, service de piquet, etc.)

Occasionnellement, le/la spécialiste en projets routiers peut être appelé-e à participer hors des heures de bureau à des séances de travail ou d'information avec des autorités locales, des commissions, etc.

11. Signatures

L'autorité d'engagement

Le/la titulaire atteste avoir pris connaissance du présent cahier des charges.

Le Cliquez ici pour entrer une date.

Le

Signature

Signature